

Image not found or type unknown



Garantie locative non appliquée

Par **cathy**, le **01/02/2011** à **22:41**

Bonjour,rrnrJ'ai acheté un appartement à la Réunion dans le cadre de la loi Girardin. Cet appartement a été loué pendant un an et il est resté vacant de janvier à octobre 2010. Or, je n'ai pas touché la garantie locative. Comment puis-je exiger son paiement?rrnrDepuis Novembre il est loué, mais le locataire ne paie pas son loyer. Je viens d'apprendre que la compagnie d'assurance qui garantissait les risques locatifs a résilié le contrat à compter du 1er janvier et que donc la garantie n'a plus cours. Ai-je un recours?rrnrMerci d'avance de votre réponse.rrnrCordialement

Par **mimi493**, le **01/02/2011** à **22:56**

Si vous voulez parler de la GRL, elle ne garantit que les loyers impayés et on doit en reprendre une à chaque locataire (elle s'arrête après la fin du bail)